

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2013 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

### **Présents :**

M. Jacques BIGOT, Mme Danièle MEYER, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés :** Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, M. Roland RIES

### **48-2013      Permis de construire rue Epailly à Strasbourg**

#### ***Description de la demande***

Le Service de la Police du bâtiment de la CUS a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire, rue François Epailly et Vitry le François à Strasbourg, déposée par GCS ADASSA DIACONAT Clinique de Strasbourg.

Le projet se situe sur les rues François Epailly et Vitry le François (avenue du pont de l'Europe). Le terrain d'accueil du projet a une surface de 24 600 m<sup>2</sup>. Le permis porte sur la construction d'une clinique en R+8 comprenant 365 lits et 23 salles d'opération représentant 28 260 m<sup>2</sup> de surface plancher. 210 places de stationnement sont prévues par le projet.

#### ***Analyse de la demande au regard du SCOTERS***

Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile-Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

*Le Bureau syndical  
Vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire, rues François Epailly et Vitry le François à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 16 OCT. 2013

La publication le 16 OCT. 2013

Strasbourg, le



Le Président  
Jacques BIGOT